

## Public et prérequis

- Personne titulaire d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises délivrée depuis plus de cinq ans et ne pouvant justifier auprès de la DREAL qu'elle a géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années.

## Durée

- 35 heures

## Principaux contenus

- Accueil et présentation de la formation
- L'entreprise et ses salariés
- L'entreprise et le cadre réglementaire
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise
- L'entreprise et la sécurité
- Développement durable
- Evaluation + auto-correction
- Synthèse et bilan de la formation

## Modalités de la formation

- Présentiel.
- Possibilité de valider un/des blocs de compétence : /

## Après la formation

- Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/1244>

## Documents administratifs remis

- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation



# AC TRANSPORT LEGER MARCHANDISES ACTUALISATION REGLEMENTAIRE DES CONNAISSANCES

## Objectifs généraux

- ◆ Actualiser ses connaissances dans les thématiques prévues par la décision du 03 février 2012 relative à la liste des matières pour la formation d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport (annexe II) :
  - A. L'entreprise et ses salariés,
  - B. L'entreprise et le cadre réglementaire,
  - C. Gestion commerciale et financière de l'entreprise,
  - D. L'entreprise et la sécurité,
  - E. Développement durable.



## Les plus de la formation

- ◆ Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants.
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques.
- ◆ Remise du Guide de capacité Professionnelle (guide Celse)

## Mode d'évaluation des acquis

- ◆ A l'issue de la formation, un test d'auto évaluation sous forme de QCM est proposé aux stagiaires avec corrigé en commun avec le formateur. Le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances.

## Objectifs généraux

## Validation

- ◆ Attestation de fin de formation
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Code RS : 1244

◆ Code Certif Info : 85634

## Agrément

◆ Agrément DREAL du centre

## AC transport léger marchandises actualisation règlementaire des connaissances

### PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	<b>Identifier les objectifs et étapes de la formation</b>	/
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification du respect des prérequis</li> <li>▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels</li> <li>▪ Présentation de la formation</li> <li>▪ Modalités pratiques</li> <li>▪ Tour de table</li> </ul>		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>
		Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>1</b>	<b>L'entreprise et ses salariés</b>	<b>8 h 30 théoriques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actualiser ses connaissances relatives :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux sources de la réglementation sociale applicable à la profession, à la hiérarchie des différents textes : code du travail, textes législatifs spécifiques, convention collective et les annexes (avenant 94), accords de branche et d'entreprises, règlement intérieur ;</li> <li>- Aux registres et affichages obligatoires et connaître les risques encourus en cas de non-conformité ;</li> <li>- Aux règles applicables aux contrats de travail relatifs aux différentes catégories de personnels des entreprises de transport par route (forme des contrats, obligations des parties, conditions et durée du travail, congés payés, rémunération, rupture du contrat, etc.) ;</li> <li>- Au rôle et au fonctionnement des différentes institutions sociales intervenant dans le secteur du transport par route (syndicats, comités CSE, inspecteurs du travail, médecine du travail, etc.).</li> </ul> </li> </ul>		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>2</b>	<b>L'entreprise et le cadre réglementaire</b>	<b>6 h 00 théoriques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actualiser ses connaissances relatives :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'identification des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels intervenant en transport de marchandises et leur rôle ;</li> <li>- A l'autorisation d'exercer sous réserve des 4 conditions d'accès à la profession ;</li> <li>- Aux principaux types de contrats commerciaux ainsi que les droits et les obligations qui en découlent ;</li> <li>- Aux documents relatifs à l'exécution d'une prestation de transport en transport léger ;</li> <li>- Aux obligations de l'entreprise en matière d'assurance ;</li> <li>- A l'identification des agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise et/ou sur route et leurs prérogatives respectives ;</li> <li>- Aux sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation.</li> </ul> </li> </ul>		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>3</b>	<b>Gestion commerciale et financière de l'entreprise</b>	<b>13 h 30 théoriques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actualiser ses connaissances relatives :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux différents éléments du prix de revient de son entreprise (coûts fixes, coûts variables, fonds d'exploitation, amortissements, etc.) et pouvoir calculer les coûts par véhicule, au kilomètre, au voyage ou à la tonne.</li> </ul> </li> </ul>		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>4</b>	<b>L'entreprise et la Sécurité</b>	<b>4 h 30 théoriques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actualiser ses connaissances relatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules</li> <li>- Aux obligations conventionnelles de formation pour les conducteurs en transport léger</li> <li>- Aux mesures nécessaires pour veiller au respect par les conducteurs des règles en matière de circulation (limitation de vitesse, permis à point...);</li> <li>- Aux obligations de l'entreprise en matière de prévention des risques (document unique d'évaluation des risques professionnels, plan de prévention);</li> <li>- A l'élaboration des consignes de conduite à tenir en cas d'accident pour les salariés et mettre en œuvre des procédures appropriées pour éviter la répétition d'accidents ou d'infractions graves;</li> <li>- A l'élaboration des consignes destinées aux conducteurs concernant les risques liés à l'alcoolémie, usage de stupéfiants, prise de médicaments, stress, fatigue, usage du téléphone portable...</li> <li>- Aux différents types d'engins de manutention et de chargement et pouvoir mettre en place des procédés, donner des consignes concernant le chargement et le déchargement des marchandises.</li> </ul> </li> </ul>		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>5</b>	<b>Développement durable</b>	<b>1 h 30 théoriques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actualiser ses connaissances relatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux précautions à prendre en cas de garage/atelier intégré : stockage des pneumatiques, des huiles usées, batteries, ....</li> <li>- Aux mesures concernant l'élimination des rejets de produits polluants : eau de lavage des véhicules, fuites d'huile ou de carburant...</li> <li>- A l'engagement des professionnels du transport à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> (charte Objectif CO<sup>2</sup>).</li> </ul> </li> </ul>		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>/</b>	<b>Bilan et synthèse du stage</b>	<b>/</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan de la formation</li> <li>▪ Synthèse du stage</li> <li>▪ Evaluation de satisfaction de la formation</li> </ul>		<b>MOYENS A PLANIFIER</b> Salle équipée d'un ensemble multimédia